

FSMA\_2018\_05-1 du 8/05/2018

## Programme de formation dans le cadre de la formation permanente des compliance officers

ANNEXE : Information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA

Organisme de formation agréé	INSERT (ASSURALIA)	
Sujet/titre de la formation	<b>Insurance Essentials</b>	
Groupe cible	Juristes (en particulier, les juristes non spécialisés en assurance), Compliance, Management, Product management, Sales, ainsi que toute personne souhaitant acquérir une vision globale du marché belge de l'assurance, des principes réglementaires qui lui sont applicables ainsi que de son mode de fonctionnement.	
Planning :	Date(s)	27/09/2024
	Heure(s) de début et de fin	09h – 16h
	Durée	6 heures online Précédées de 2h de modules e-learning
	Lieu	Online – Adobe Connect
Nombre d'heures de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	6	
La formation est-elle ouverte au public ? (oui/non)	Oui.	

<p>Objectif(s)</p>	<p>Après l'acquisition de certains concepts clés en matière d'assurance (auto-apprentissage en e-learning), le participant sera familiarisé, au travers d'un cas pratique, avec les principes réglementaires applicables au secteur, dès le stade de la création d'une entreprise d'assurance ainsi que tout au long de son fonctionnement.</p> <p>La journée permettra également aux Compliance Officers et à leurs collaborateurs de rafraîchir leurs connaissances en la matière.</p>
<p>Résumé du contenu</p> <p><a href="#">lien vers la formation</a></p>	<p>Au travers du cas pratique choisi d'une entreprise d'assurance destinée à exercer ses activités sur le marché belge, la formation apportera des <b>réponses à de nombreuses questions</b> que le participant pourrait se poser dans le cadre de ses activités professionnelles. Le fil conducteur de la formation étant déterminé par les différents stades de la vie de ladite entreprise :</p> <p><b>Installation de l'entreprise d'assurance sur le marché belge</b> Quel est le cadre réglementaire ? Quels sont les agréments dont une entreprise d'assurance doit disposer ? Quelles exigences quant à la composition et au fonctionnement des organes de gestion ? Quelles fonctions clés/obligatoires ? A quelles qualifications professionnelles spécifiques doit répondre le personnel ? Quelles sont les politiques de gouvernance dont une entreprise doit disposer ? ...</p> <p><b>Création et commercialisation de ses produits</b> Quelles exigences particulières à respecter avant la commercialisation ? Quels documents (pré-) contractuels à établir ? Quelles règles à prendre en compte lors du marketing ? Quels canaux de distribution l'entreprise peut-elle utiliser en Belgique ? Quelles règles doivent être respectées lors de la distribution ?....</p> <p><b>Lors d'une plainte d'un client et/ou d'un audit par les autorités de contrôle belges</b> Quelles règles spécifiques doivent être respectées dans le cadre du traitement de plainte ? Quelles sont les autorités de contrôle compétentes en matière d'assurance et quels sont leurs pouvoirs ? Quelles sanctions peuvent infliger ces autorités ? ....</p>

Forme	Formation <b>Hybride</b> combinant : <input checked="" type="checkbox"/> Online – Adobe Connect : 6 heures <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement à distance : modules e-learning : 2h
Matériel de cours	Slides
Contenu de la formation  <b><i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (seront) abordé(s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></b>	1. Cadre légal et réglementaire 2. Règles de conduite intermédiation et distribution 3. Exigences organisationnelles et gouvernance 7. Protection du preneur, info et publicité 13. Codes et règles de conduite d'Assuralia 17. Circulaires BNB et FSMA
Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession	<b>Ly Chheng Chhor</b> <a href="#">LinkedIn profile</a>